



DECISION N° 410

CB

SUBVENTIONS

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle « Appui aux Territoires 54 »

Projet « POMPEY, terre d'industrie et de métissage »

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment à son alinéa 26 par lequel il est autorisé à solliciter l'attribution de subventions dans la limite maximum de 5 000.00 € relatives aux activités d'animations culturelles et d'enfance-jeunesse,

Etant donné la manifestation prévue du 18 avril au 11 mai 2025 intitulée « POMPEY, terre d'industrie et de métissage »,

Au vu du dispositif « appui aux territoires 54 » subventionnant notamment les projets liés à l'animation territoriale,

Le Maire,

D E C I D E

De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle dans le cadre du projet « POMPEY, terre d'industrie et de métissage »,

Pompey, le 07 avril 2025

Le Maire de POMPEY,



Laurent TROGRILIC